

# La Commune de Mauran et les institutions partenaires

La **Commune de Mauran** est intégrée à la **Communauté des Communes Cœur de Garonne** qui, elle même, est intégrée au **Conseil Départemental de la Haute Garonne**. Ces deux dernières institutions sont des partenaires publics et territoriaux.

La **Communauté des Communes Cœur de Garonne** propose un certain nombre de services, en complément des services proposés par la Commune de Mauran et de ceux proposés par le **Conseil Départemental de la Haute Garonne**, comme les transports scolaires par exemple.

La **Préfecture de la Haute-Garonne** à Toulouse (et sa Sous-préfecture à Muret) quand à elle représente le pouvoir central de l'Etat (elle est responsable de l'ordre public et de l'application des lois de la République). La Préfecture propose des services différents de ceux du Conseil Général de la Haute Garonne (exemples: Passeports, cartes d'identité, cartes grises etc....).

Les pages suivantes vous permettront de découvrir plus en détails les fonctions et services de ces institutions publiques à travers leur site internet. Vous découvrirez, en particulier, les services proposés par la 4C, qui sont des services de proximité spécifiques à notre Communauté.